

Compte-rendu de la séance du 9 Avril 2024

- Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.78 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.16%

Charge Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

- Budget 2024

Vu l'avis de la commission des finances du 15 mars 2024 ,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2024 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

- pour la section de Fonctionnement 339 826.89 €
- pour la section d'Investissement 107 044.47 €

- Fongibilité des crédits - budget 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget 2024.

Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Questions diverses :

Devis reçus

- Installation d'une vanne et d'un thermostat sur la chaudière de l'école
- Végétalisation d'une partie des allées et stabilisation des allées principales du cimetière
- Etude pour la régularisation de l'étang communal

En attente d'un devis pour l'installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'église

Passage à la Fibre : Réunion avec le responsable du service aménagement numérique du Conseil

Départemental du Loiret le jeudi 11 avril à 17h30 en mairie.